

## **Condamnation pour prise illégale d'intérêts confirmée pour le 1<sup>er</sup> adjoint de Tarare**

Dans l'affaire de la vente de l'ancienne gendarmerie, déclenchée par CANOL avec l'aide d'un contribuable de Tarare et dont nous attendons toujours le jugement en appel, les contribuables de Tarare s'étaient vu refuser par le tribunal administratif l'autorisation de porter plainte au pénal.

Heureusement le procureur de Villefranche l'avait fait de sa propre initiative.

**La cour d'appel de Lyon vient de confirmer la prise illégale d'intérêts commise par le 1<sup>er</sup> adjoint de Tarare, car il était employé chez l'acquéreur et avait organisé la vente de ce bien en sous-évaluant sa valeur.**

**La condamnation est de 2 ans d'inéligibilité et 3 000 euros d'amende !**